



MOTION – AG ARDM, le 31 janvier 2020

L'ARDM a pris connaissance des rapports des groupes de travail pour le projet de loi LPPR (programmation pluriannuelle de la recherche). Elle s'alarme des directions proposées dans ces rapports, qui ne sont pas le reflet des attentes des acteurs de la recherche française, ni celui des contributions à cette consultation qui ont pu être faites dans les laboratoires et sociétés savantes.

L'ARDM partage les constats sur l'état de la recherche en France et la nécessité de renforcer l'investissement public, de revaloriser les carrières, mais regrette l'absence d'analyse des effets délétères des politiques publiques des 20 dernières années.

L'ARDM s'inquiète des projets de création de nouveaux contrats précaires (CDI de projets, *tenure track*), de recours systématique à la mise en concurrence des chercheurs, des équipes et des établissements, de modulation des services d'enseignement et de remise en cause d'un référentiel d'enseignement national et statutaire. L'ARDM s'inquiète aussi de l'évaluation permanente de tout et de tous.

Ces propositions ne répondent aucunement aux besoins de la recherche et de ses acteurs. Au contraire, elles ne pourraient qu'accentuer les problèmes liés aux politiques et à la gestion managériale de l'enseignement supérieur et de la recherche de ces dernières années.

L'ARDM pointe les dangers que constitue cette vision "inégalitaire et darwinienne"^{■■■■} de la recherche, en particulier pour les recherches en sciences humaines et sociales et en éducation, pour les disciplines dites « rares » et pour les recherches fondamentales, toutes déjà très fragilisées.

La qualité de la recherche nécessite la stabilité professionnelle, la pérennité de financements récurrents, et un allègement des charges administratives pour les chercheurs. Liberté et indépendance des chercheurs doivent être garanties.

Comme de très nombreuses autres sociétés savantes, l'ARDM souligne la nécessité d'une véritable prise en compte des attentes et des besoins de la recherche et de ses acteurs, par la mise en place d'états généraux de la recherche.

■■■■* cf. propos d'Antoine Petit, PDG du CNRS.